

PARIS ACTION CLIMAT CHARTRE D'ENGAGEMENT PARTENARIALE POUR LE CLIMAT

Face au défi majeur du dérèglement climatique, la Ville de Paris et le partenaire s'accordent sur la nécessaire participation à l'effort commun de réduction de l'empreinte carbone du territoire parisien et d'adaptation aux aléas climatiques à venir et ce dans le cadre des objectifs du Plan Climat Énergie de Paris.



Groupe public, investisseur au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

- En cours des dépôts : 243,3 Md€.
- En cours des prêts : 158 Md€
- Dépôts juridiques et consignations: 35,5 Md€
- Retraite et solidarité : plus de 3,5 millions de pensionnés (1 retraité sur 5)

Depuis 2005, la Caisse des Dépôts est engagée dans une démarche de réduction de ses impacts environnementaux directs. En 2010, elle a mis en place un programme de développement durable baptisé « Écotidien, ensemble protégeons notre environnement ». Avec ce programme, la Caisse des Dépôts s'engage à être exemplaire et à relever le défi proposé par le Grenelle de l'Environnement et les textes qui en découlent, en cohérence avec les valeurs et les priorités stratégiques du Groupe, notamment en ce qui concerne le développement durable et l'accompagnement de la transition écologique et énergétique. »



ETAPE 2
JE M'ENGAGE

ETAPE 3
JE RÉALISE

ETAPE 1
J'ADHÈRE

LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

En signant la présente charte, la Caisse Des Dépôts, consciente de l'impact des activités économiques sur les enjeux climatiques, devient acteur du Plan Climat Énergie de Paris. Suivant les moyens dont il dispose, il définit son niveau d'engagement à la signature de la charte en cochant l'une des cases suivantes.

À l'occasion du bilan annuel de ses engagements, le partenaire pourra passer à l'étape suivante en amendant le présent document.

Cette charte se décline en 3 étapes.
Le partenaire s'engage à atteindre l'étape 3 à l'horizon :

2015

2016

2018



LES ENGAGEMENTS POUR PARIS

25 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre

25 % de réduction des consommations énergétiques

25 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique

S'adapter aux évolutions du climat



LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

2014

ETAPE 1: J'ADHÈRE

Le partenaire prend part à la démarche lancée par la Ville de Paris, il devient **ACTEUR DU PLAN CLIMAT ÉNERGIE DE PARIS**. Il garantit la tenue des objectifs tels que décrits dans la présente charte.



2015

ETAPE 2: JE M'ENGAGE

Le partenaire s'engage sur les objectifs suivants à l'horizon 2020 :

25 % de réduction de la consommation d'énergie



- 52 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre

+ 60 % d'utilisation d'énergie d'origine renouvelable ou de récupération.

Date de référence : 2006

2016

ETAPE 3: JE RÉALISE

Le partenaire met chaque année les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de 2020 et rend compte du **BILAN DES ÉCONOMIES RÉALISÉES DANS L'ANNÉE** et depuis l'adoption de la charte au club des partenaires.



Charte d'engagement partenariale pour le climat entre :

La Maire de Paris

Anne HIDALGO

et

Pour la CAISSE
DES DÉPÔTS

Marianne LOURADOUR,
Directrice régionale
Île-de-France

Fait à Paris le